

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

Ordre du jour

Réunion du lundi 21 septembre 2026

Déroulé des deux débats : Agriculture – Pompiers :

Avant aborder le déroulé classique de la session, un temps d'échange sera ouvert afin d'aborder deux sujets : autour de l'**agriculture** et des **pompiers**.

- La situation agricole liée au changement climatique accentuée cet été par les vagues de canicule. Quelles solutions d'urgences et comment accompagner les transitions d'adaptation au changement climatique.
- La situation des pompiers : le modèle de sécurité civile est sous tension parce que les missions augmentent et se diversifient. Les feux et les événements climatiques extrêmes viennent amplifier cette tension.

14H : DEBUT DE LA SEANCE

Le Président accueille les intervenants dans la salle François Mitterrand : Monsieur le Préfet Victor Devouge, un Vice-président de la chambre d'agriculture, un Vice-président du Conseil régional et le Colonel Olivier Peycru.

14h05 : Ouverture par le Président – 10 min

Rappel des 2 sujets abordés et présentation des intervenants

14h15 : Séquence agricole : Le Président ouvre le débat.

14h20 : Le Président passe la parole au représentant de la Chambre d'agriculture

1. État des lieux du monde agricole nivernais – 15 min

14h35 : 10 min d'échanges avec les élus de l'assemblée

14h45 : Transition par le Président pour donner la parole au VP du Conseil régional, Hicham Boujlilat :

2. La Région : accompagner et transformer – 10 min

Hicham Boujlilat, Vice-président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

14h55 : Transition, le Président donne la parole à monsieur le Préfet (15 minutes)

3. La réponse d'urgence de l'État

Victor Devouge, Préfet de la Nièvre

15h10 : Échanges avec les élus de l'assemblée

15h15 : Conclusion de la séquence par le président - 5 minutes

15h25 : Transition du président : séquence « La situation des pompiers »

4. Sécurité civile et incendie - 10 min

Colonel Olivier Peycru, directeur du SDIS 58

15h30 : 5 minutes d'échange avec l'assemblée

5. Conclusion de la séquence par Fabien Bazin – 5 min

15h45 : Fin de la séquence et le président accompagne vers la sortie les intervenants.

16H : OUVERTURE DE LA SESSION

1. Vérification du quorum (**18 membres présents**).
2. Donner lecture des pouvoirs.
3. **Désigner un secrétaire de séance** (pour rappel Jérôme MALUS avait été désigné comme secrétaire de séance lors de la session du 22 juin 2026).
4. Annoncer les motions déposées.
5. Faire approuver le procès-verbal de la session du 22 juin 2026.
6. **Information** : Les conseillers départementaux, qui sont présidents ou membres d'un Conseil d'Administration d'associations ou d'organismes concernés par une délibération, ne prennent pas part au vote.

Un département qui prend soin de tous à tout âge		
1	DEUXIEME GENERATION DU PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE POUR LA PÉRIODE 2026-2030 Le présent rapport a pour objet la présentation et la validation de la deuxième génération du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) pour la période 2026 – 2030.	Fabien BAZIN
2	POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES Le présent rapport propose une modification du tableau des effectifs en	Joëlle JULIEN

	cohérence avec les besoins des services. Il est sans impact budgétaire.	
Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau		
3	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES - TARIFS DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT - DISPOSITIF CHÈQUE RESTAURATION - ANNÉE 2027 Ce rapport a pour objet la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) aux collèges d'enseignement public, d'un montant global de 2 404 539 € et de la part complémentaire « énergies » d'un montant de 191 501,63 €, au titre de l'exercice 2027. Il fixe également les tarifs des services de restauration et d'hébergement des collèges d'enseignement public, instaure une réserve indifférenciée de 100 000 €, et définit les modalités d'attribution du dispositif « chèque restauration », aide en faveur des élèves demi-pensionnaires boursiers.	Wilfrid SEJEAU
Un département qui réveille les fiertés nivernaises		
4	CREATION DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE LIBRE D'ANVERSE Le présent rapport a pour objet la création de l'Association Foncière Pastorale (AFP) libre d'Anverse sur les communes de Glux-en-Glenne et Villapourçon. Une contribution de 30 € est attribuée par le Département de la Nièvre à l'Association Foncière Pastorale libre d'Anverse pour l'année 2026.	Blandine DELAPORTE

PROCHAINES DATES :

Commission permanente : lundi 12 octobre 2026 à 9h30

Commission permanente : lundi 16 novembre 2026 à 9h30

LEVER LA SÉANCE